

# Information aux actionnaires de Credit Suisse Index Fund (Lux)

## **Credit Suisse Index Fund (Lux)**

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

5, rue Jean Monnet  
L-2180 Luxembourg,  
R.C.S. Luxembourg B 167.524

(la «**société**»)

---

I. Par la présente, les actionnaires de la société sont informés de la décision du conseil d'administration de la société (le «**conseil d'administration**») de procéder à un changement d'administration centrale, fonction jusqu'à présent assumée par Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A. et désormais confiée à Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., afin de permettre à la société de bénéficier de l'expertise spécifique dont cette dernière dispose dans le domaine des fonds négociés en bourse. Les chapitres «La société», «Administration centrale», «Obligation réglementaire de communication» et «Principaux participants» du prospectus de la société (le «**prospectus**») seront modifiés en conséquence.

II. Par la présente, les actionnaires de la société sont également informés de la décision du conseil d'administration de procéder à un changement de banque dépositaire, fonction jusqu'à présent assumée par Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A. et désormais confiée à Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. (la «**banque dépositaire**»). Les chapitres «Facteurs de risque», «Informations aux actionnaires», «Banque dépositaire», «Obligation réglementaire de communication» et «Principaux participants» seront également modifiés en conséquence.

En outre, la banque dépositaire fournira également des services d'agent payeur à la société, tel qu'indiqué aux chapitres «Banque dépositaire» et «Agent payeur local».

III. Les actionnaires de la société sont priés de noter que le conseil d'administration a décidé, compte tenu du changement de prestataire de services mentionné aux points I et II ci-dessus ainsi que du transfert afférent, de fermer l'ensemble des compartiments de la société aux souscriptions à la date du 21 juin 2021. Les demandes de rachat restent possibles à tout moment.

À compter du 28 juin 2021, les nouvelles demandes de souscription et de rachat devront être envoyées à Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., dont les coordonnées seront communiquées aux actionnaires de la société séparément avant la date d'effet de la migration.

IV. Par la présente, les actionnaires de la société sont également avisés de la décision du conseil d'administration de modifier le chapitre «Politique de placement» du prospectus, et plus précisément la section relative aux «Prêts de titres (*securities lending*)» afin d'indiquer (i) la nomination de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A. en qualité d'agent prêteur des compartiments, qui est autorisé à conclure des opérations de prêt de titres, et (ii) l'allocation des revenus générée par ces opérations entre l'agent de prêt de titres et le compartiment participant.

Par ailleurs, les actionnaires de la société sont priés de noter que le conseil d'administration a décidé de modifier les chapitres «Politique de placement» et «Facteurs de risque» afin de supprimer le libellé mentionnant sa société affiliée au sein du Credit Suisse Group (c.-à-d. Credit Suisse (Suisse) SA ou Credit Suisse AG) en qualité de principal dans le cadre des opérations de prêt de titres.

V. Les actionnaires de la société sont en outre priés de noter que le conseil d'administration a décidé de modifier le chapitre «Frais et impôts» du prospectus, et plus précisément la section «iii. Frais», afin de clarifier la lettre f) de la liste des frais supportés par la société, comme suit:

Ancienne formulation	Nouvelle formulation
La commission pour services administratifs susmentionnée couvre les frais énumérés ci-dessous: [...] f) les frais, y compris ceux de consultations juridiques, pouvant incomber à la société ou à la banque dépositaire à la suite de mesures prises dans l'intérêt des actionnaires;	La commission pour services administratifs susmentionnée couvre les frais énumérés ci-dessous: [...] f) les frais, y compris ceux de consultations juridiques <b><u>ou fiscales</u></b> , pouvant incomber à la société, <b><u>au gestionnaire d'investissement</u></b> ou à la banque dépositaire <b><u>par le biais</u></b> de mesures prises dans l'intérêt des actionnaires <b><u>(tels que les frais juridiques ou autres liés à des opérations exécutées au nom de la société)</u></b> ;

Les actionnaires en désaccord avec les changements décrits aux points I, II et IV peuvent demander gratuitement le rachat de leurs actions jusqu'au 25 juin 2021. Les changements susvisés entreront en vigueur le 28 juin 2021.

Les actionnaires sont priés de noter qu'une fois les changements susvisés entrés en vigueur, le nouveau prospectus de la société, le document d'information clé pour l'investisseur (DICI), les rapports annuels et semestriels ainsi que les statuts peuvent être obtenus auprès du siège social de la société, conformément aux dispositions du prospectus.

Ces documents sont également disponibles sur [www.credit-suisse.com](http://www.credit-suisse.com).

Luxembourg, le 25 mai 2021

Le conseil d'administration